



BULLETIN D'ADHÉSION année 2014

<http://www.adir-association.fr/>

19 rue Pasteur, Bât 7, 95130 Le Plessis-Bouchard

Nom

Prénom

Adresse.....

UR (ou DDR).....

Date d'entrée dans l'Organisme.....

Téléphone (facultatif)

E-mail (souhaitable)

(N.B. : pour des raisons juridiques, nous ne pouvons actuellement prendre en compte les adresses courrielles utilisant le réseau URSSAF, du type : prénom.nom@urssaf.fr, seules les adresses courrielles personnelles sont prises en considération).

Je soussigné(e), déclare être Inspecteur du Recouvrement et souhaite adhérer à l'Association Nationale des Inspecteurs du Recouvrement d'URSSAF.

Je joins au présent bulletin le règlement de ma cotisation au titre de l'année 2014, pour un montant de :

- 30 € en qualité de membre actif
 - 23 € pour une première adhésion durant le 2^{ème} trimestre
 - 15 € pour une première adhésion durant le 3^{ème} trimestre
 - 8 € pour une première adhésion durant le 4^{ème} trimestre
 - 30 € pour une première adhésion durant le 4^{ème} trimestre*
- (* dans ce dernier cas votre cotisation validera l'année 2015).
- 90 € en qualité de membre bienfaiteur

A
le signature

Le montant de la cotisation annuelle a été fixé lors de la réunion constitutive de l'Association du 6 avril 2002, et approuvé par l'Assemblée Générale du 23 novembre 2013, conformément à l'article 6 des statuts du 6 avril 2002.

L'adhésion à l'Association permet la constitution d'un annuaire des adhérents (mis à jour à chaque renouvellement d'adhésion), dans lequel apparaissent les indications suivantes : nom, prénom, UR d'affectation. D'autres informations peuvent être communiquées, de manière facultative par les adhérents qui le souhaitent, telles que l'adresse postale, l'adresse courrielle, le téléphone. Cet annuaire est à diffusion exclusive auprès des adhérents, il ne peut et ne doit en aucune manière être communiqué en dehors de l'Association.

Chèque à libeller à l'ordre de « ASSOCIATION NATIONALE DES INSPECTEURS DU RECOUVREMENT D'URSSAF » et à adresser avec le bulletin au Trésorier de ladite Association : ADIR - 25 Avenue de Bretagne - 22440 PLOUFRAGAN

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Secrétaire de l'Association,

Avec tous nos remerciements pour votre participation.